

**ECHEANCIER DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

***Cette information s'adresse aux personnes ayant choisi le prélèvement automatique pour le règlement de la demi-pension.***

Madame, Monsieur,

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique mensuel pour le règlement de la demi-pension de votre enfant, veuillez trouver ci-dessous l'échéancier des prélèvements qui seront effectués au cours de l'année scolaire 2020-2021.

DATE DU PRELEVEMENT	MONTANT PRÉLEVÉ	MONTANT DU TRIMESTRE EN EUROS
15 OCTOBRE 2020	60 €	176
13 NOVEMBRE 2020	60 €	
11 DECEMBRE 2020	Solde du trimestre *	
15 JANVIER 2021	46 €	134.40
10 FEVRIER 2021	46 €	
15 MARS 2021	Solde du trimestre *	
14 AVRIL 2021	46 €	131.20
12 MAI 2021	46 €	
14 JUIN 2021	Solde du trimestre *	

- Les montants des frais de demi-pension indiqués de janvier à juin 2021 sont susceptibles d'être modifiés selon les tarifs qui seront votés par le conseil départemental fin 2020.
- Le solde du trimestre est réajusté selon les remises faites pour absence de l'élève (voyage, sortie obligatoire, stage). Les absences en cas de maladie de l'élève sont déduites à partir de 15 jours et sur présentation d'un certificat.

Le service gestion